

Compte-rendu du Conseil Municipal

Du 16 avril 2018 à 20 h

Présents : Robert VIELFAURE, Jacques ANATOLE, Guy IMBERT, Michel LAPIERRE, Marie LEMAIRE, Eliane TARALLO, Monique RIGOLET

Pouvoirs : Michel LAPIERRE , Juliette CONSTANTIN

Excusée : Mélanie FANGIER

A été élue Secrétaire de séance : M.LEMAIRE

1. Délibération : vote des taux taxes locales

Monsieur le Maire propose aux membres présents de maintenir, pour l'année 2018, les taux des taxes locales de 2017 sans les augmenter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir les taux des taxes locales pour 2018 à savoir :

Taxe d'habitation :	13, 27 %
Taxe foncière (bâti) :	7, 09 %
Taxe foncière non bâti :	98, 60 %

2. Délibération : attribution subventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2018

- ADMR : 200 €
- ADMR Portes des Monts d'Ardèche : 200 €
- Restaurants du Cœur : 300 €
- Croix Rouge : 300 €
- 50 € seront versés aux familles, domiciliées sur la commune dont un enfant participe à un voyage ou une classe de découverte, qui en feraient la demande.

3. Délibération : participation aux frais de fonctionnement des écoles

CHASSIERS : participation à hauteur de 888, 70 €/enfant (coût de base + sorties scolaires)

Ecole privée de LARGENTIERE : 650 €/enfant

Vote : unanimité

4. Délibération : amortissement travaux sur réseau d'eau potable

Il est décidé à l'unanimité d'amortir les travaux sur le réseau d'eau potable réalisés en 2016 et 2017 pour un montant total de 46 318, 49 € sur 5 ans .Voté à l'unanimité

5. Délibération : BP 2018

M.PEREAU arrive à ce point de l'ordre du jour.

Le budget est équilibré et voté à l'unanimité :

Section de fonctionnement :	175 250 €
Section d'investissement :	313 254, 13 €

Le détail est disponible en mairie

6. Délibération : Permis aménager : voirie et réseaux

Besoin de réaliser 2 actes notariés pour :

- Transfert de propriété du privé à la commune pour chemin piétonnier
- Servitude de passage pour voirie et réseaux

Vote : unanimité pour

7. Délibération : avenant n°1 lot 1 aménagement RD5

Le Département remboursera à la commune les travaux de revêtement de la chaussée.

Il a été décidé de le réaliser en enrobé et non en bicouche ce qui représente un surplus de 13 875, 50 € HT

Vote : unanimité pour

8. Délibération : convention avec le Département pour réalisation de la voirie dans le cadre des travaux d'aménagement de la RD5

Autorisation est donnée au Maire pour signer la convention avec le Département qui participera à hauteur de 43 742, 74 € HT aux travaux de revêtement de la chaussée.

Vote : unanimité pour

9. Délibération : Fonds de concours

M.Mme GERVOIS ont proposé de participer aux travaux d'extension du réseau d'eau potable quartier St Joffrès.

Vote : unanimité pour

10. Délibération à ajouter à l'ordre du jour : désignation d'un conseiller culture référent à la Communauté de communes.

Les membres présents acceptent cet ajout à l'unanimité.

M.Jacques ANATOLE est désigné conseiller culture

Communications et questions diverses

- Rappel présence sur la commune d'étudiants en architecture pour la réalisation d'un projet d'étude autour des aménagements possibles à réaliser sur ROCHER
- Fête de la rando le 13 mai 2018 à ROCHER. Les bénévoles sont les bienvenus.